



CONSIGNES GÉNÉRALES D'ÉVACUATION

Faire évacuer et évacuer dès que l'alarme retentit !

Vous ne devez jamais vous interroger sur le bien-fondé d'une évacuation !

I) Tout personnel : si incendie ou danger avéré déclencher manuellement l'alarme en appuyant sur les boîtiers rouges. Tenter, si possible, de circonscrire le sinistre (en utilisant par exemple les extincteurs).

II) Appeler immédiatement les pompiers (☎18).

III) Prévenir Accueil (600), Directions Générale (610) et Opérationnelle (649)

- ♦ Indiquer ou faire indiquer le lieu du sinistre aux pompiers qui arrivent

IV) Equipe de sécurité repérée par un gilet jaune ou orange

- ♦ Orienter les flux vers les issues de secours les plus proches libres de toute fumée ou danger
- ♦ S'assurer, si possible, que tout l'étage a été évacué
- ♦ Regrouper les personnes au point de rassemblement
- ♦ Utiliser, si besoin, les chaises de dégagement pour les personnes en situation de handicap (bat F & I)

IV) Professeur, Surveillant, Personnel occupant les salles et bureaux

a) Faire évacuer et évacuer dans le calme en

- ♦ Donnant pour consigne d'éviter les fumées
- ♦ Fermant les fenêtres
- ♦ Vérifiant l'évacuation totale de la salle
- ♦ Fermant la (les) porte(s) derrière lui

b) Guider et accompagner le public vers les sorties en

- ♦ Utilisant les différents accès libres de toute fumée
- ♦ Fermant les fenêtres ou portes restées ouvertes dans les espaces de circulation
- ♦ Entrant ou restant dans une salle, de préférence accessible en façade, si la fumée envahit toutes les sorties possibles (calfeutrer les portes, fermer les fenêtres, se signaler aux fenêtres pour attirer l'attention des secours)
- ♦ **L'usage des ascenseurs est interdit, ils ne doivent en aucun cas être utilisés comme moyen d'évacuation.**

V) Réintégration éventuelle des locaux

- ♦ Seuls les pompiers, les Directions Générale ou Opérationnelle ou un membre CHSCT sont habilités à donner un ordre de réintégration.